PRÉFET
DU FINISTÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

ARRÊTÉ N° 2020171-0004
Portant sur la localisation de secteurs d'informations sur les sols (SIS)
sur le territoire de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS des ABERS

LE PREFET DU FINISTERE
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47,

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles R.151-53, R.410-15-1, R.431-16 et R.442-8-1

VU l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS),

VU le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS,

VU le rapport de l'inspection des installations classées du 16 juin 2020 proposant la création de SIS sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Abers,

VU les retours des maires des communes de la communauté de communes du Pays des Abers ,

VU l'information des propriétaires concernés par les projets de création des Secteurs d'Information sur les Sols du 19 novembre 2019 au 19 janvier 2020 et les d'observations émises par certains d'entre eux,

VU l'absence d'observations du public entre le 19 novembre 2019 et le 19 janvier 2020 ,

CONSIDERANT qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

CONSIDERANT que les dépôts des déchets et substances sur les terrains identifiés dans les fiches SIS sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Abers doivent être pris en compte en cas de changement d'usage, de vente et de location du terrain ;

42, boulevard Dupleix
29320 QUIMPER Cedex
Tél : 02 98 76 29 29
www.finistere.gouv.fr

CONSIDERANT que les communes du territoire de la Communauté de Communes du Pays des Abers ont été consultées sur les projets et absence de projet de création de Secteurs d'Information sur les Sols situés sur leur territoire,

CONSIDERANT que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par un projet de création d'un Secteur d'Information sur les Sols ont été identifiés à l'aide des outils à la disposition de la DREAL et des mairies concernées et qu'ils ont été informés dans la mesure du possible,

CONSIDERANT les remarques émises par certaines communes, par certains propriétaires et l'absence de remarques émises par le public,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du FINISTERE ;

ARRETE

ARTICLE 1ER - GENERALITES

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, six Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) sont créés sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Abers et référencés :

- Landéda : 29SIS03950
- Lannilis : 29SIS03780, 29SIS03951
- Loc-Brévalaire : 29SIS03848
- Plabennec : 29SIS03813
- Plouvien : 29SIS02982, 29SIS03894
- Tréglonou : 29SIS04089, 29SIS04090

Les fiches descriptives de ces Secteurs d'Information sur les Sols sont annexées au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 - URBANISME

Les Secteurs d'Information sur les Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet http://www.georisques.gouv.fr.

Les Secteurs d'Information sur les Sols définis par le présent arrêté sont annexés aux documents d'urbanisme en vigueur des communes de Landéda, Lannilis, Loc-Brévalaire, Plabennec, Plouvien, Tréglonou.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS RELATIVES A L'USAGE DES TERRAINS

Conformément à l'article L. 556-2 du code de l'environnement, les pétitionnaires d'autorisation à construire dans les secteurs d'information sur les sols identifiés à l'article 1 doivent attester de la prise en compte d'une étude de sols, définissant les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols. Cette attestation doit être établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués ou équivalent, conformément à la norme NF X31-620-2, définie par arrêté du ministre chargé de l'environnement.

L'attestation n'est pas requise lors du dépôt de la demande de permis d'aménager par une personne ayant qualité pour bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique, dès lors que l'opération de lotissement a donné lieu à la publication d'une déclaration d'utilité publique.

L'attestation n'est pas requise lors du dépôt de la demande de permis de construire, lorsque la construction projetée est située dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant fait l'objet d'une

demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols et sa prise en compte dans la conception du projet d'aménagement.

À compter de la date de publication du présent arrêté, le fait qu'un terrain soit répertorié en secteurs d'information sur les sols doit être mentionné dans les certificats d'urbanisme prévus à l'article L. 410-1 du code de l'urbanisme. L'obligation vaut tant pour la délivrance de certificats dans les communes disposant d'un PLU que dans celles disposant d'une carte communale ou sous le régime du RNU (Règlement National d'Urbanisme).

Le présent article s'applique sans préjudice des dispositions spécifiques sur la pollution des sols déjà prévues dans les documents d'urbanisme.

ARTICLE 4 - OBLIGATION D'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET LOCATAIRES

Sans préjudice des articles L. 514-20 et L. 125-5 du code de l'environnement, lorsqu'un terrain situé en secteur d'information sur les sols mentionné à l'article L. 125-6 du code de l'environnement fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État, en application de l'article L. 125-6 précité. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

Ces obligations sont applicables à compter du premier jour du quatrième mois suivant la publication au recueil des actes administratifs dans le département du présent arrêté.

À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente.

ARTICLE 5 – REVISION DES SIS

La modification de fiches SIS ne nécessite ni modification du présent arrêté, ni nouvelle consultation.

Le présent arrêté est révisé (suppression ou ajout de sites) dès lors que le préfet a connaissance d'informations lui permettant la suppression ou la création de nouveau secteur d'information sur les sols.

La création, la suppression de secteurs d'information sur les sols est menée conformément aux dispositions des articles R. 125-42 à R. 125-46 du code de l'environnement. La durée de la consultation prévue au I de l'article R. 125-44 du code de l'environnement est fixée à deux mois.

ARTICLE 6 – NOTIFICATION ET PUBLICITE

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté sera notifié aux maires des communes de Landéda, Lannilis, Loc-Brévalaire, Plabennec, Plouvien, Tréglonou et au président de la Communauté de Communes du Pays des Abers.

Il est affiché pendant un mois au siège des mairies de Landéda, Lannilis, Loc-Brévalaire, Plabennec, Plouvien, Tréglonou.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Finistère.

ARTICLE 7 – DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication du présent arrêté.

Le Tribunal Administratif peut-être saisi d'une requête déposée sur l'application « Télérecours citoyen » accessible à partir du site internet : www.telerecours.fr.

ARTICLE 8 – APPLICATION

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Finistère, les Maires des communes de Landéda, Lannilis, Loc-Brévalaire, Plabennec, Plouvien, Tréglonou, le président de la Communauté de Communes du Pays des Abers, Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

19 JUIN 2020

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire général,

Christophe MARX

GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	29SIS03950
Nom usuel	Stockage de déchets de marées noires de Plougouri
Adresse	Plougoury
Lieu-dit	
Département	FINISTERE - 29
Commune principale	LANDEDA - 29101
Caractéristiques du SIS	Le site correspond à un site de stockages de déchets de marées noires. Les déchets sont du type pétrole brut ou déchets de marées noires liquides ou solides souillés (sable, boues, algues, ...). Les déchets proviennent de deux marées noires : celle de l'Amoco Cadiz (1978) et celle de l'Amazzone (1988). Pour le naufrage de L'Amoco Cadiz, le site a été bâché et les résidus entreposés a proximité du parking communale de la plage. La quantité déposée n'est pas connue. Pour le naufrage de l'Amazzone, 712m3 de déchets ont été provisoirement entreposés à même le revêtement du parking pour ensuite être acheminés vers Brest.
Etat technique	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE2904114	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=BRE2904114

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	Site de stockage des déchets de marées noires.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	140228.0 , 6860685.0 (Lambert 93)
Superficie totale	3564 m²
Perimètre total	500 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
LANDEDA	AB	45	10/03/2017
LANDEDA	AB	28	10/03/2017

Documents

Cartographie

Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 29SIS03950

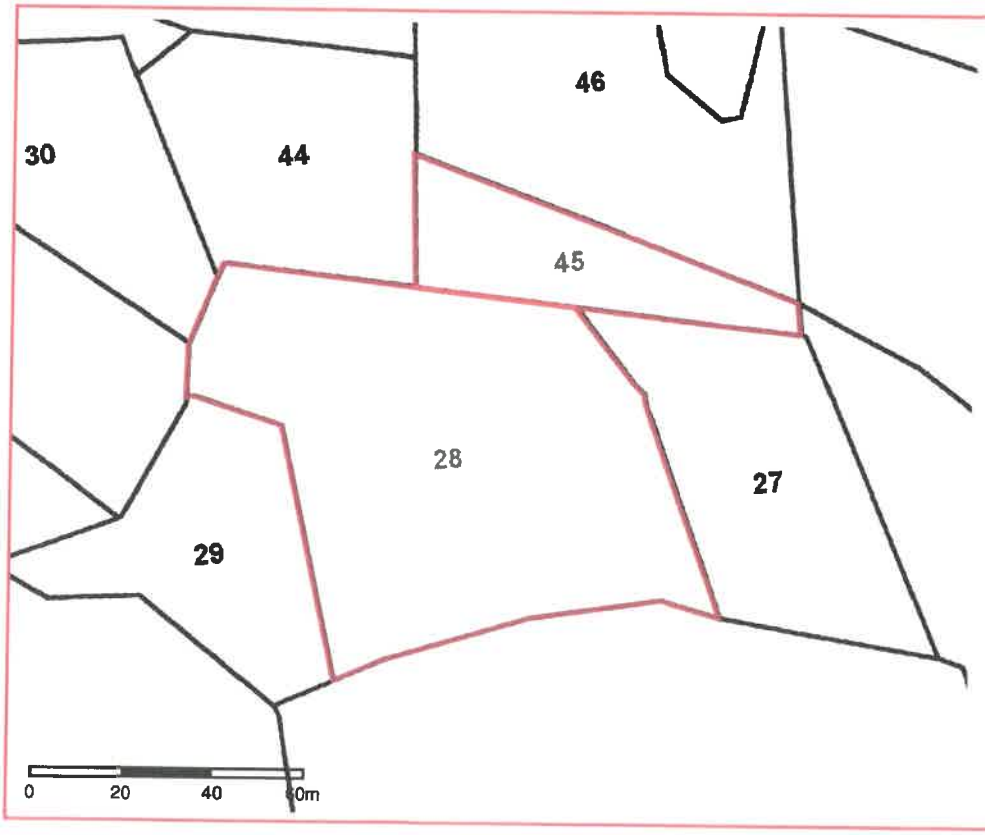

Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 29SIS03950

GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	29SIS03780
Nom usuel	Ancienne d'écharge de Keringall
Adresse	Keringall
Lieu-dit	
Département	FINISTERE - 29
Commune principale	LANNILIS - 29117
Caractéristiques du SIS	Le site correspond à une ancien site de collecte et de stockage des déchets non dangereux, dont les ordures ménagères. Le site a fonctionné à partir de 1971 (arrêté préfectoral). Le site a été comblé. Aujourd'hui, le site est occupé par un casier de stockage de terre et de déchets verts.
Etat technique	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE2902561	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=BRE2902561

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	Ancienne décharge

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	144436.0 , 6858438.0 (Lambert 93)
Superficie totale	6242 m²
Perimètre total	546 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
LANNILIS	ZT	2	17/02/2017

Documents

Cartographie

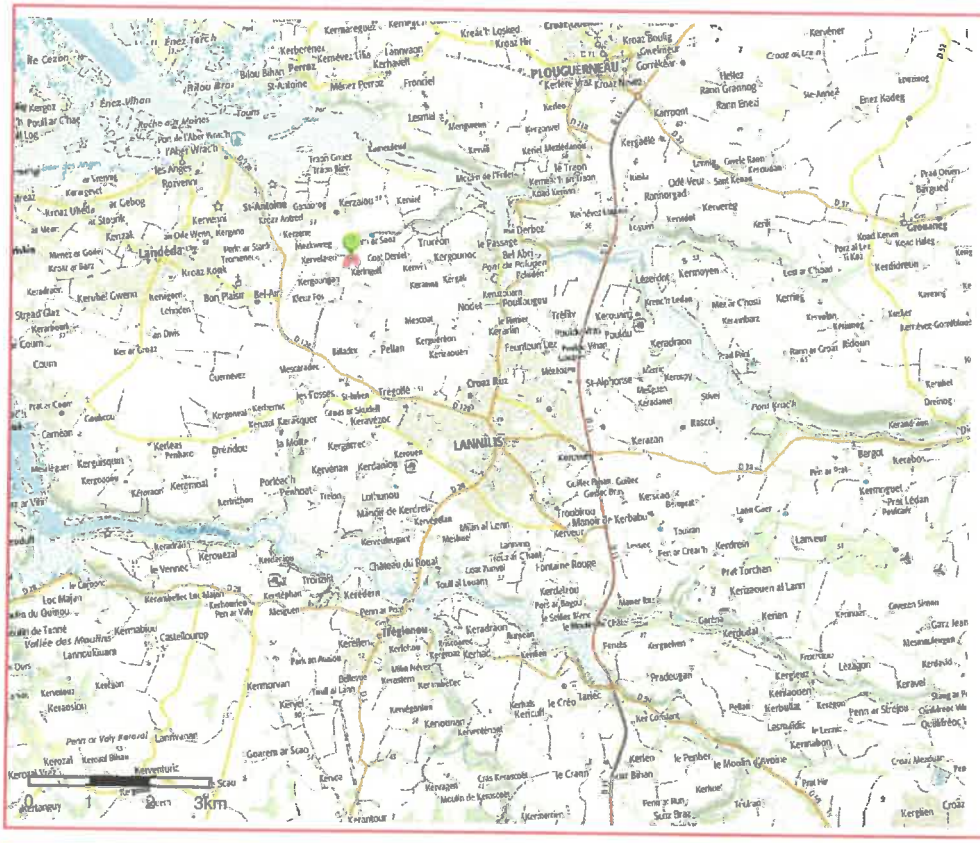

Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 29SIS03780

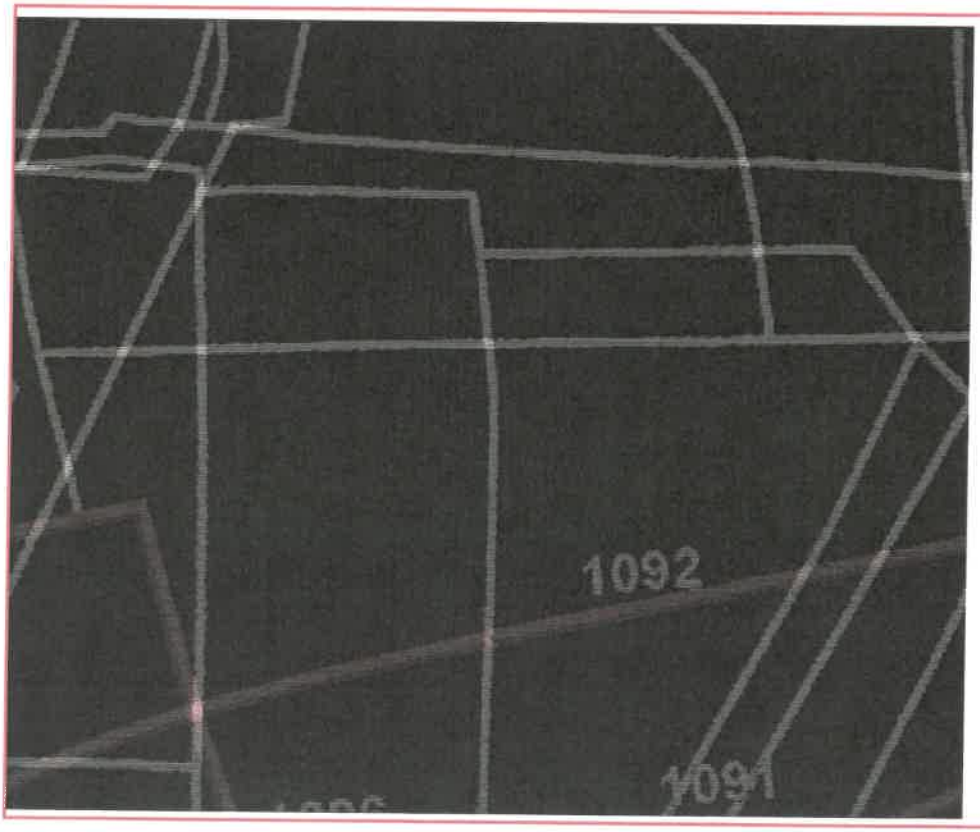

Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 29SIS03780

GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	29SIS03951
Nom usuel	Site de stockage de déchets de marées noires de Kergoadou
Adresse	Kergoadou
Lieu-dit	
Département	FINISTERE - 29
Commune principale	LANNILIS - 29117
Caractéristiques du SIS	Le site correspond à un ancien site de stockage de déchets de marées noires provenant du naufrage de l'Amoco Cadiz (1978). Selon les archives : "Les sédiments chargés d'hydrocarbures seront répandus en couches horizontales et la parcelle sera revêtue de terre végétale. Les déchets proviennent du nettoyage de l'Aber Benoit. La quasi-totalité du champ a été utilisée. D'abord laissé à l'abandon, il est de nouveau en culture depuis les années 2000. La construction d'un merlon destiné à retenir les vases polluées devait être envisagée." Les déchets ont été stockés dans la partie Est de la parcelle ZN 0060.
Etat technique	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE2904115	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=BRE2904115

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	Site de stockage de déchets de marées noires.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	141217.0 , 6856079.0 (Lambert 93)
Superficie totale	88041 m²
Perimètre total	3066 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
LANNILIS	ZN	60	10/03/2017

Documents

Cartographie

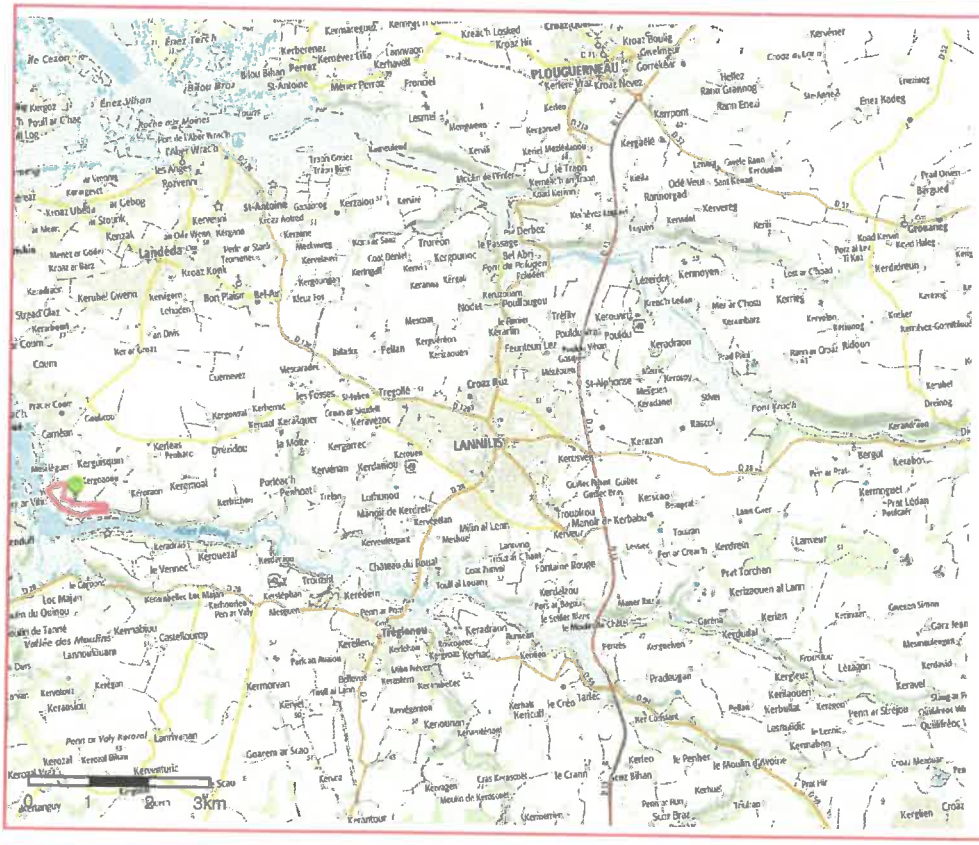

Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 29SIS03951

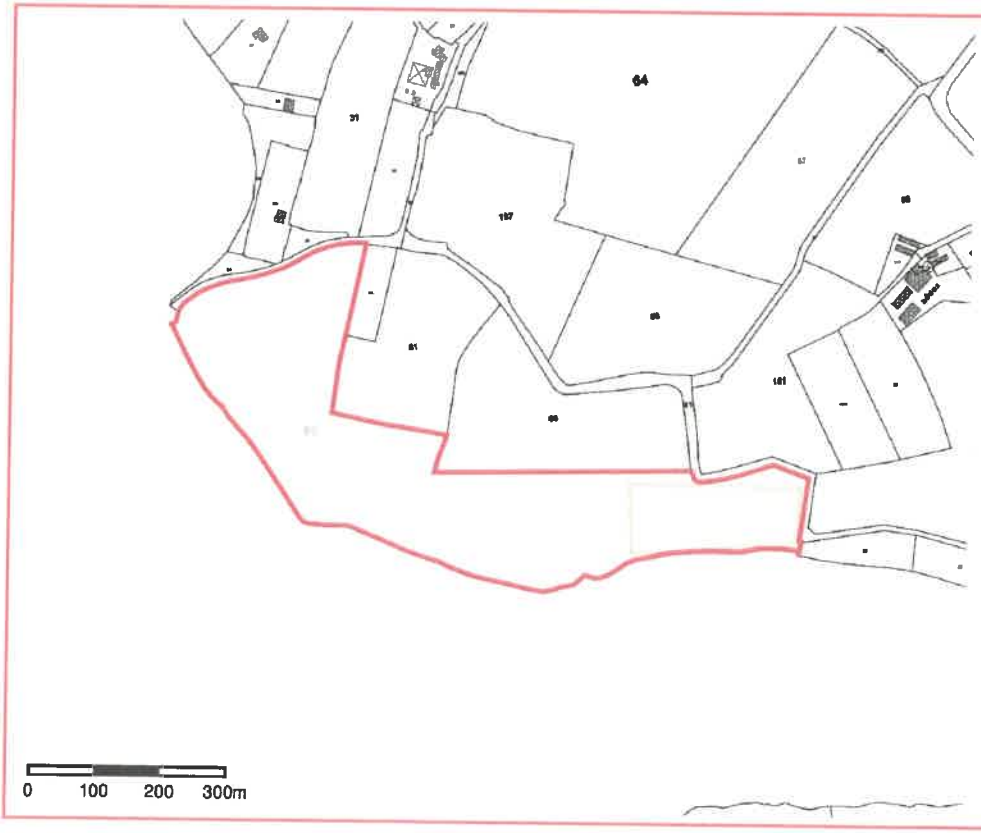

Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 29SIS03951

GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	29SIS03848
Nom usuel	Ancienne décharge de Kergus
Adresse	Kergus
Lieu-dit	
Département	FINISTERE - 29
Commune principale	LOC BREVALAIRE - 29126
Caractéristiques du SIS	Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage d'ordures ménagères. La partie hors parcelle correspond à un délaissé utilisé jusqu'en 1977. La partie sur la parcelle correspond à l'extension de la décharge : comblement d'un dénivelé aujourd'hui entièrement remblayé. Elle se situe sous le chemin d'accès à la propriété. Les dépôts ont été effectué de 1977 à 1979.
Etat technique	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE2903568	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=BRE2903568

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	Ancienne décharge.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	154862.0 , 6853886.0 (Lambert 93)
Superficie totale	461 m²
Perimètre total	182 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Le SIS est situé dans un secteur entièrement non cadastré ou partiellement non cadastré

Commune	Section	Parcelle	Date génération
LOC BREVALAIRE	0U	220	09/01/2020

Documents

Cartographie

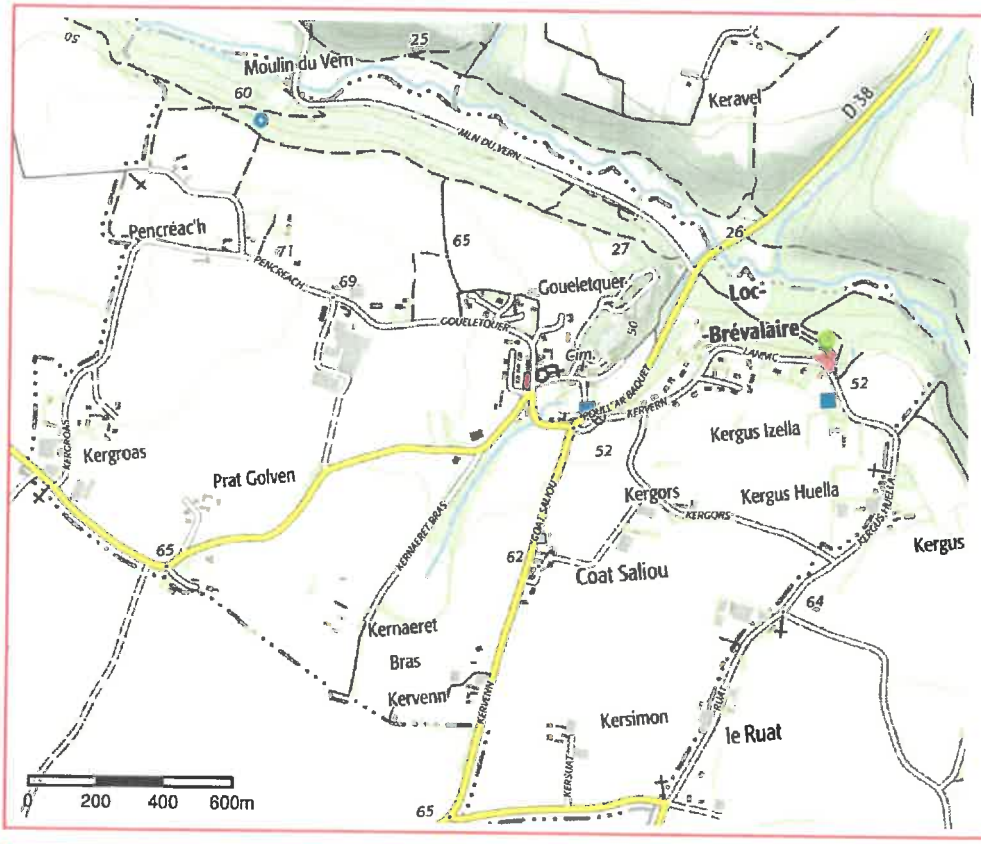

Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 29SIS03848

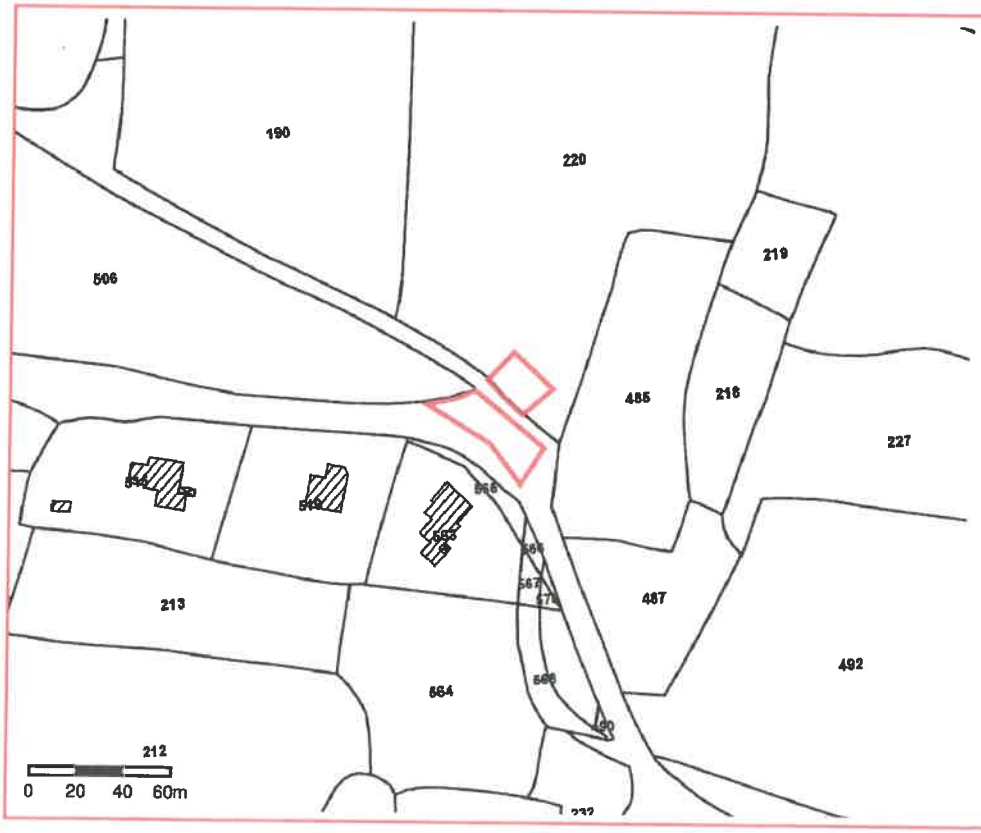

Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 29SIS03848

GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	29SIS03813
Nom usuel	Ancienne décharge de Kerguelen
Adresse	Kerguelen
Lieu-dit	
Département	FINISTERE - 29
Commune principale	PLABENNEC - 29160
Caractéristiques du SIS	Le site correspond à une ancienne décharge d'ordures ménagères. A la fermeture du site en 1989, le terrain a été recouvert de terre végétale et boisé par le SIVOM .
Etat technique	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE2903573	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=BRE2903573

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	Ancienne décharge.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	153745.0 , 6845497.0 (Lambert 93)
Superficie totale	9253 m²
Perimètre total	453 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
PLABENNEC	ZX	40	22/02/2017

Documents

Cartographie

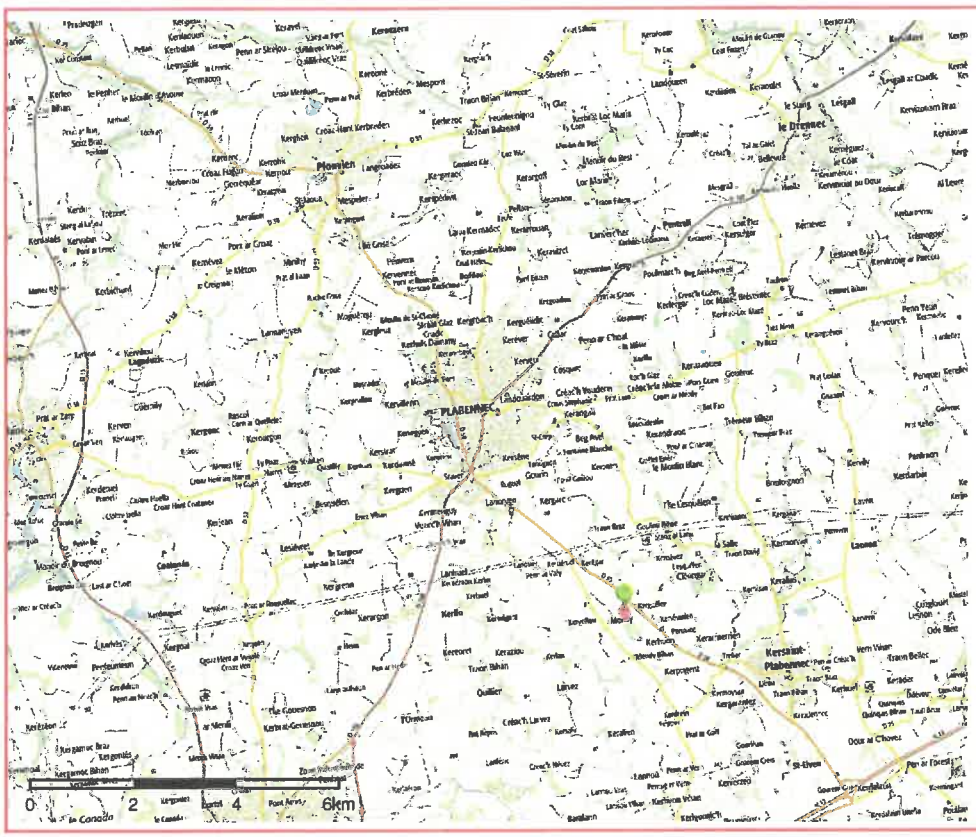

Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 29SIS03813

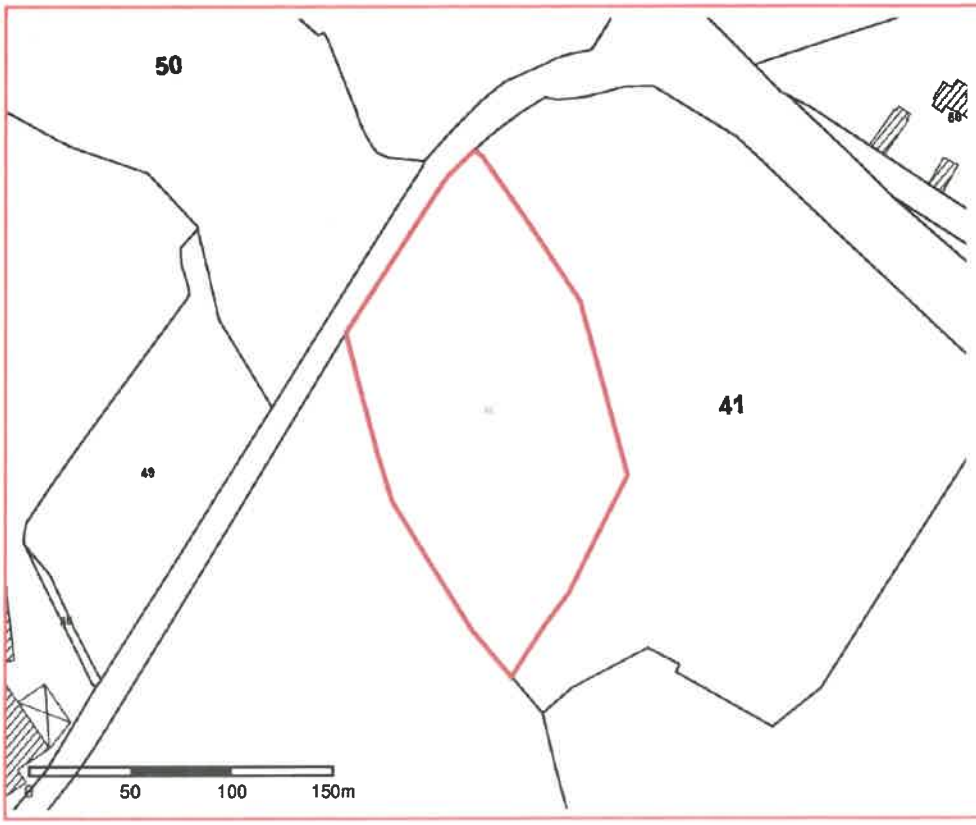

Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 29SIS03813

GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	29SIS02982
Nom usuel	Ancienne décharge de Kerliezoc
Adresse	Kerbréden
Lieu-dit	
Département	FINISTERE - 29
Commune principale	PLOUVIEN - 29209
Caractéristiques du SIS	Le site correspond à une carrière qui a été remblayée par des déchets du BTP, des monstres, du bois, des vieux pneus (en grande quantité), des bidons et des déchets verts. Les premiers dépôts auraient débuté en 1986. Les derniers datent de 2003. La surface exploitée du site est de 1 ha pour une hauteur de déchets de 15 m au maximum. Le site a été réhabilité. Le pied du front, avant réhabilitation, baignait dans une mare de jus noirâtres.
Etat technique	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - ADEME	Base BASIAS	BRE2903554	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=BRE2903554
Administration - Autre	Base ou inventaire non précisé	Infos UT29	

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	Ancienne décharge.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	151692.0 , 6852336.0 (Lambert 93)
Superficie totale	12466 m²
Perimètre total	697 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
PLOUVIEN	0C	316	16/12/2016

Documents

Cartographie

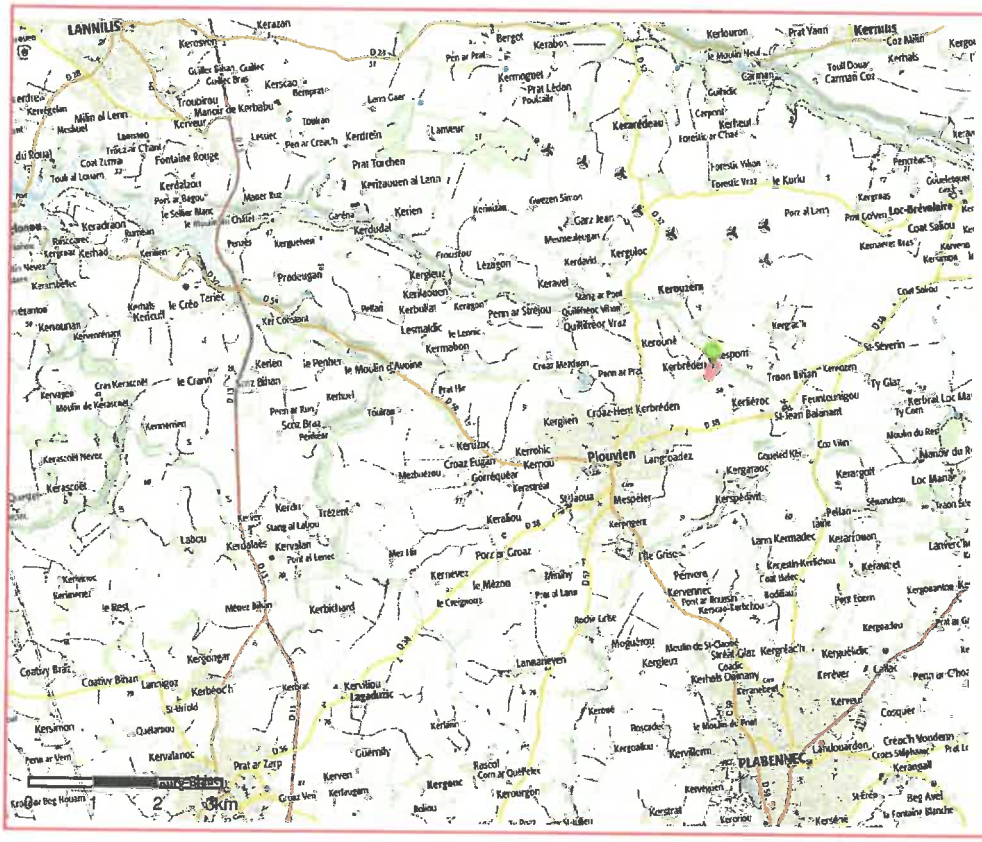

Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 29SIS02982

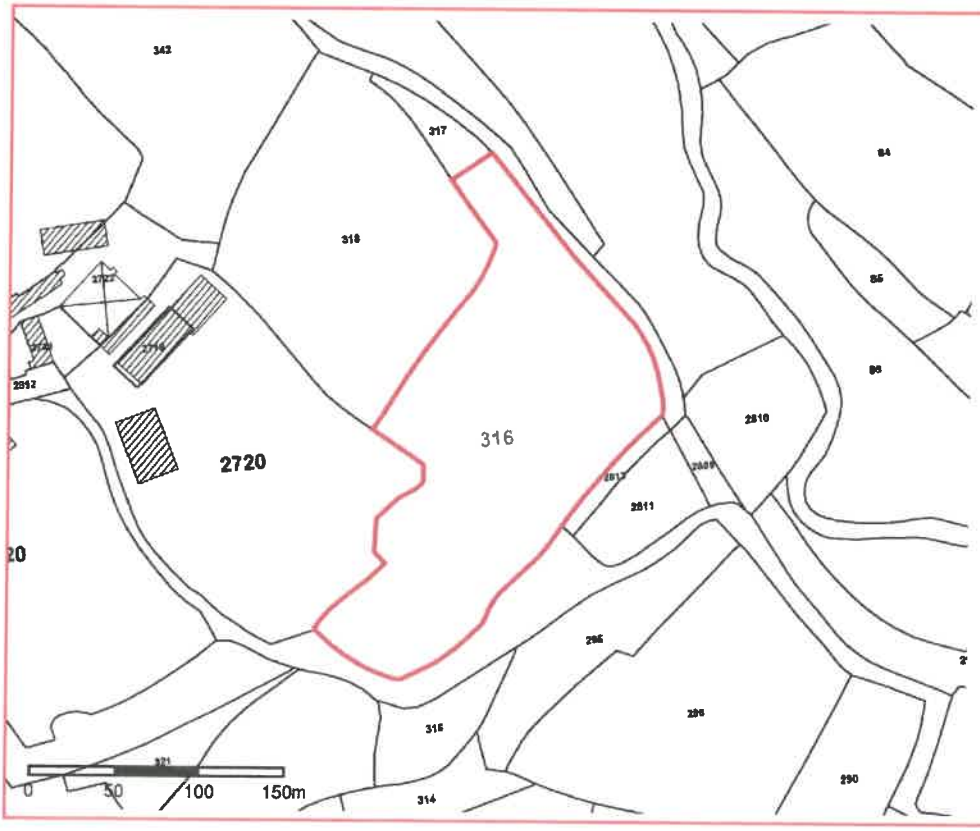

Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 29SIS02982

GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	29SIS03894
Nom usuel	Ancienne décharge de Stang ar Pont
Adresse	Stang ar Pont
Lieu-dit	
Département	FINISTERE - 29
Commune principale	PLOUVIEN - 29209
Caractéristiques du SIS	Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchet, dont les ordures ménagères. Les dépôts ont eu lieu de 1982 à 1994.
Etat technique	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire
Observations	Les dépôts ne concernent que le bas de la parcelle.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE2903560	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=BRE2903560

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	Ancienne décharge.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	150836.0 , 6853235.0 (Lambert 93)
Superficie totale	10062 m²
Perimètre total	541 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
PLOUVIEN	0A	805	07/03/2017

Documents

Cartographie

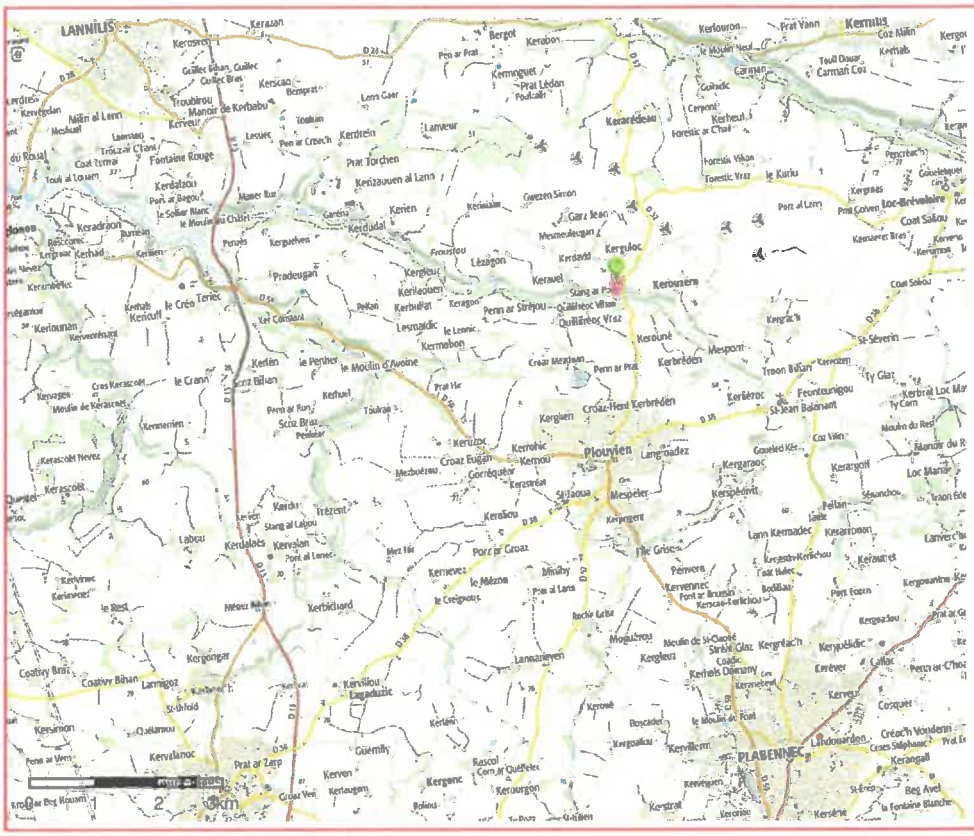

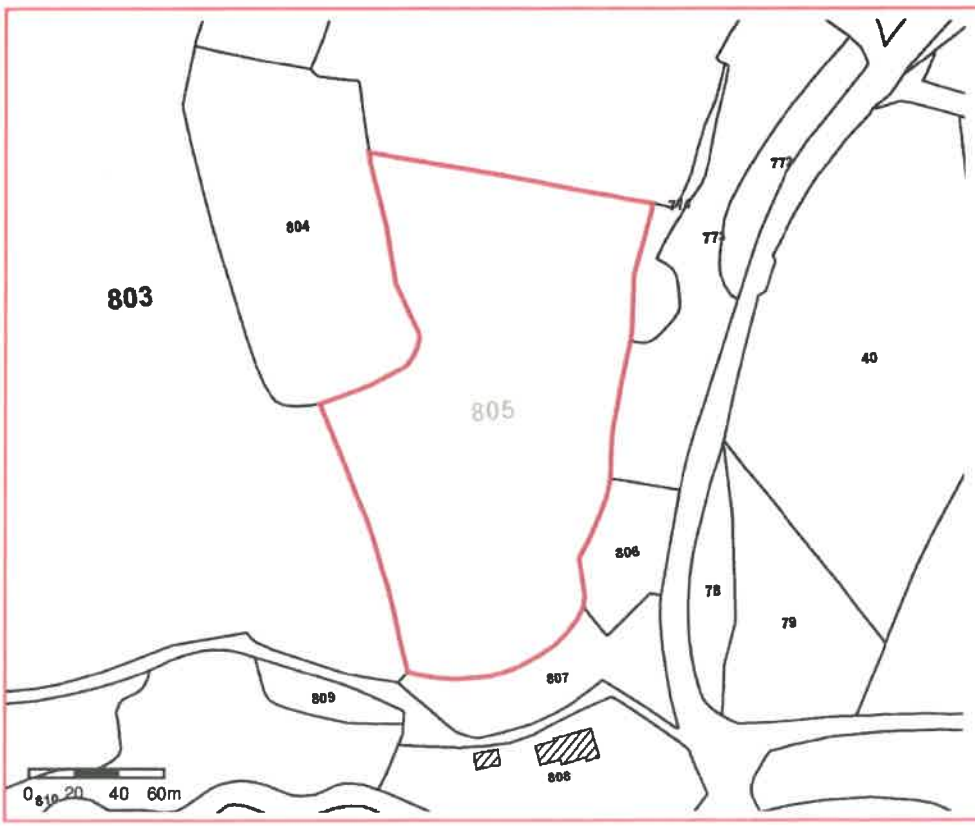

GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	29SIS04089
Nom usuel	Ancienne décharge de Kerlohou
Adresse	Kerlohou
Lieu-dit	
Département	FINISTERE - 29
Commune principale	TREGLONOU - 29290
Caractéristiques du SIS	Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères. Les dépôts ont commencé entre 1980 et 1985 et ont cessé en 1996. Le site sert d'aire de stockage au point Eco-Propreté.
Etat technique	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE2903562	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=BRE2903562

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	Ancienne décharge

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	144474.0 , 6854000.0 (Lambert 93)
Superficie totale	6036 m²
Perimètre total	591 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
TREGLONOU	0B	385	20/03/2017
TREGLONOU	0B	384	20/03/2017

Documents

Cartographie

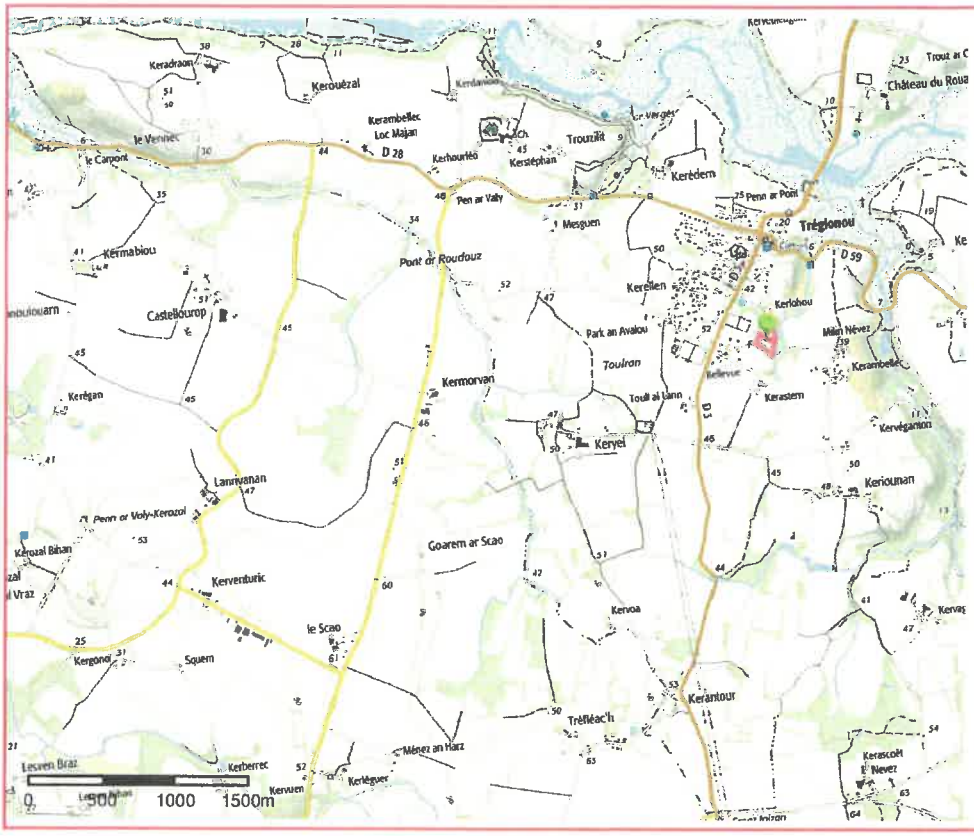

Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 29SIS04089

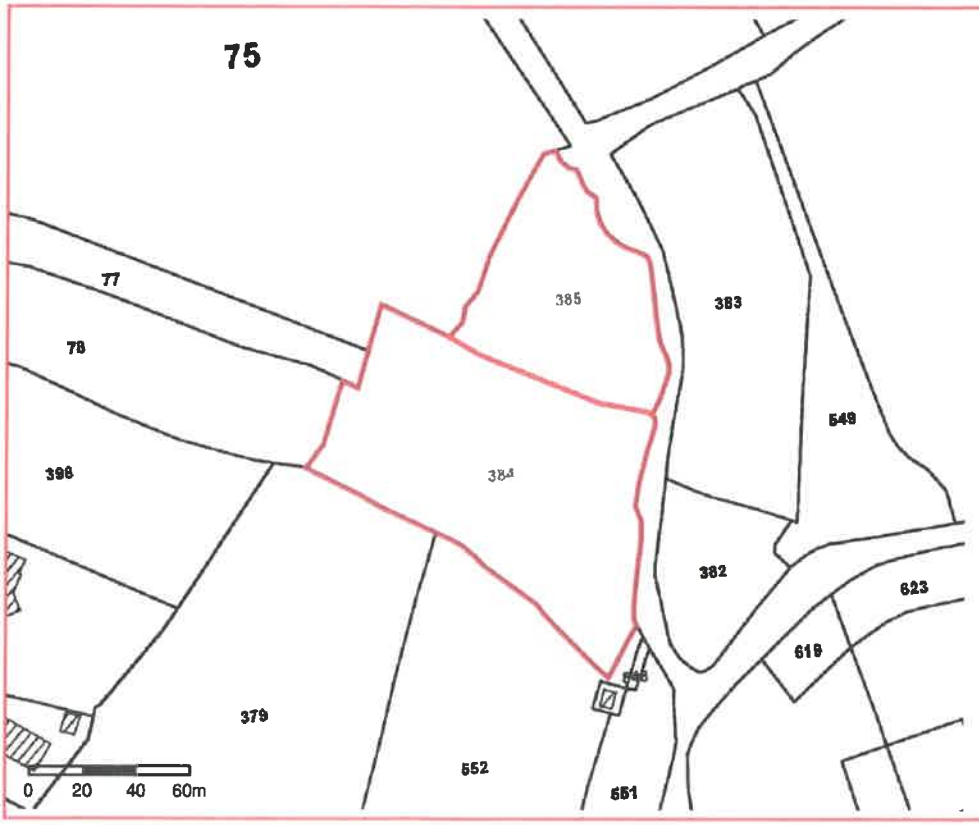

Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 29SIS04089

GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	29SIS04090
Nom usuel	Ancienne décharge de Mesguen
Adresse	Mesguen
Lieu-dit	
Département	FINISTERE - 29
Commune principale	TREGLONOU - 29290
Caractéristiques du SIS	Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères. Le site a fonctionné durant les années 1970 à 1980 probablement.
Etat technique	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE2903564	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=BRE2903564

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	Ancienne décharge

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	143664.0 , 6854643.0 (Lambert 93)
Superficie totale	14253 m²
Perimètre total	1535 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
TREGLONOU	0A	971	20/03/2017
TREGLONOU	0A	1161	20/03/2017
TREGLONOU	0A	1162	20/03/2017

Documents

Cartographie

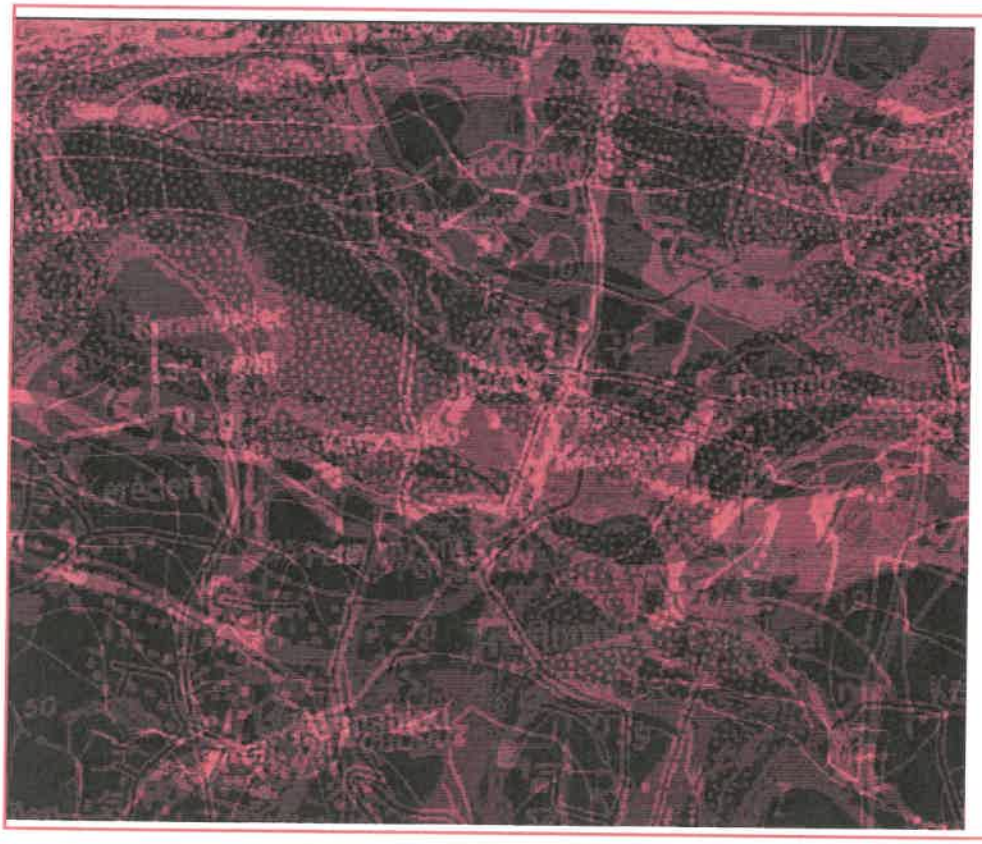

Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 29SIS04090

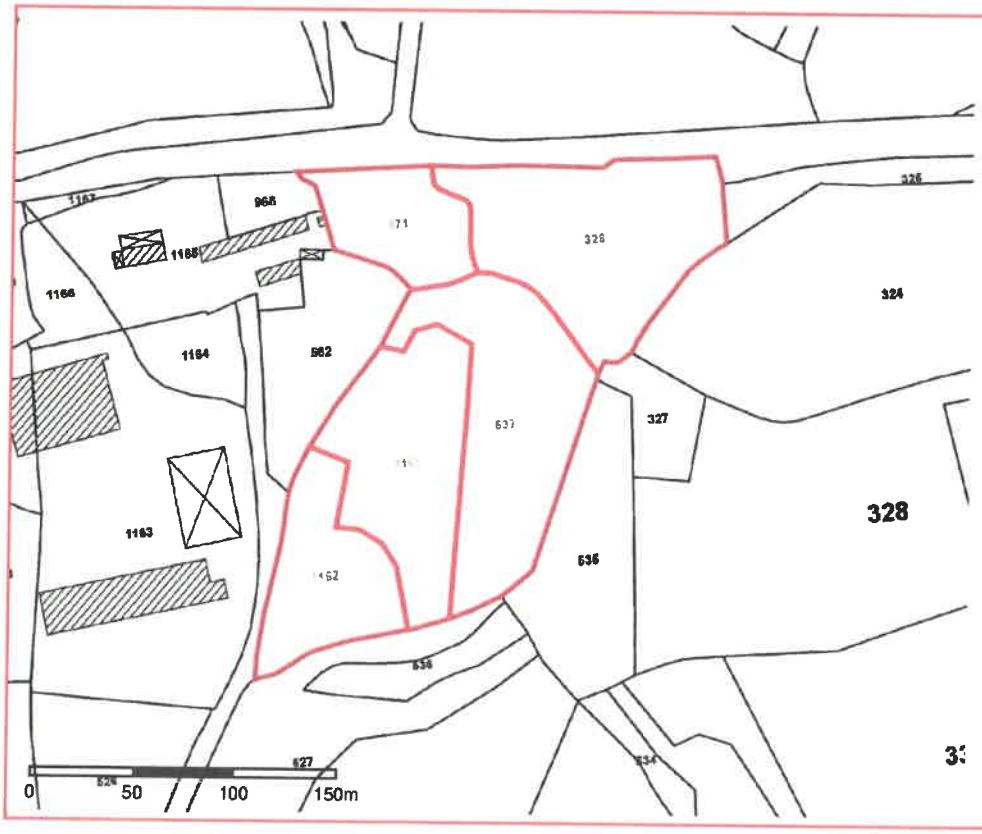

Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 29SIS04090